

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 JUIN 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

4 juin 2025

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (mairie), Marc BEUGNIES, Martine BONHOMME, Carole RAKOTOARISOA, Yacine AINAOUI, Laurent MALARD, Martine DESPAX, Julien DOUAY, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Jérôme FOUILLOY, Alain LAFOURCADE, Christelle ANTOLINOS, Hubert CORBEL, Gilles LAGARDERE, Nadine HURY, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY, Claudine PEYRE.

Absents : Robert GRUMDEY, Laurent PLANAGUMA, Emmanuelle DELMAS.

Excusés : Ketty ARICIQUE-DULAC / Romuald FAVREAU / Cédric LE NEVANEN / Olivier PHILIPPON / Alexia POUZERGUES.

Procurations :

Ketty ARICIQUE-DULAC donne procuration à Carole RAKOTOARISOA.
Romuald FAVREAU donne procuration à Véronique BARRAQUÉ-ONNO.
Cédric LE NEVANEN donne procuration à Claudine PEYRE.
Olivier PHILIPPON donne procuration à Jérôme FOUILLOY.
Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BEUGNIES

Quorum : 19

Ordre du jour :

- 01-03-2025 - Règlement intérieur Restauration scolaire et de l'ALAE ;
- 02-03-2025 - Renouvellement Projet Éducatif Territorial (PEDT) ;
- 03-03-2025 - Convention Archivistes Toulouse Métropole ;
- 04-03-2025 - Mise à jour du tableau des emplois communaux ; délibération reportée.
- 05-03-2025 - Adhésion au contrat de prévoyance CDG 31 au 01/01/2026 ;
- 06-03-2025 - Modification des commissions municipales ;
- 07-03-2025 - SDEHG : rénovation de points lumineux hors services ;
- 08-03-2025 - SDEHG : rénovation du mât supportant le point lumineux n°595 suite aux travaux du programme LED ++ ;
- 09-03-2025 - Groupement d'achat de véhicules peu émissifs ;-

- 10-03-2025 - Validation des entreprises, marché travaux – Projet Boulodrome ;
- 11-03-2025 - Validation des entreprises, marché travaux – Projet Centre Action Jeunesse (CAJ) et Point Information Jeunesse (PIJ) ;
- 12-03-2025 - Subvention de fonctionnement à l'association Envol ;
- 13-03-2025 - Aide apprenti Meilleur Ouvrier de France ;
- Questions diverses :
 - Territoire engagé (nature et végétal) ;
 - Rapport social Unique (RSU) ;
 - Point Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ;
 - Point travaux Eau de Toulouse : route de Montaigut ;
 - Courrier des maires pour le maintien du RER TSE Auch.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 36

Madame la Maire ouvre la séance du 10 juin 2025. Elle rend hommage à Monsieur Gérard CAMPISTRON.

« Pour commencer, je voudrais rendre un hommage à Gérard. C'est avec une profonde émotion et un grand respect que nous rendons hommage, aujourd'hui, à Gérard CAMPISTRON, ancien Maire de Mondonville, disparu le 25 avril dernier à l'âge de 80 ans. Homme de conviction et de devoir Gérard CAMPISTRON a marqué de son empreinte l'histoire de notre commune.

Maire de Mondonville de 1995 à 2001, il a exercé ses fonctions avec une rigueur exemplaire, une intégrité sans faille et un attachement indéfectible à l'intérêt général. Il a poursuivi son engagement au service de la collectivité en tant que Conseiller municipal, jusqu'à ses derniers jours. Gérard CAMPISTRON était un homme de terrain, proche des habitants, attentif aux réalités du quotidien.

Il portait une vision claire et sincère de l'action publique qu'il exprimait avec une parole franche, directe, assumée, toujours empreinte de respect. Il savait dire les choses avec clarté, sans détour, mais avec une profonde considération pour ses interlocuteurs. Gérard était également président de l'association de chasse de Mondonville, un rôle qu'il exerçait avec passion et dévouement. Son engagement envers cette association était le reflet de son amour pour la nature et la convivialité qu'il savait partager avec ses concitoyens.

Son engagement, sa loyauté envers notre commune, sa mémoire des lieux et des gens, faisaient de lui, un repaire, une figure tutélaire de notre vie municipale. Il incarnait une certaine idée du service public, celle d'un engagement désintéressé, constant et profondément humain.

Je vous invite, maintenant, à observer une minute de silence en sa mémoire. »

Une minute de silence est observée.

Madame la Maire précise qu'aujourd'hui, la Ville tourne une page importante de son histoire municipale, et dans cette continuité républicaine, elle invite Monsieur Julien DOUAY, à accepter la lourde tâche, mais aussi l'honneur de succéder à Gérard CAMPISTRON au sein du Conseil municipal. Elle l'assure de la confiance et du soutien du Conseil municipal, dans cette mission exigeante. Les élus savent que Monsieur DOUAY saura, à sa manière, poursuivre l'œuvre de son prédécesseur, avec engagement, sérieux et fidélité aux valeurs qui les rassemblent.

Monsieur Julien DOUAY remercie l'assemblée pour son accueil.

Madame la Maire rappelle que 13 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour. Elle propose de reporter la délibération n° 4. Il s'agit de la mise à jour des emplois communaux, sachant qu'ils sont en cours de recrutement, cela signifie qu'au prochain Conseil, il faudrait représenter le tableau. Elle propose donc, aux élus, s'ils sont d'accord, de reporter la mise à jour au mois de septembre. Il n'y a pas d'objection.

Monsieur Marc BEUGNIES procède à l'appel.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte rendu du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025. Elle demande s'il appelle des remarques ou des questions.

Monsieur Gilles LAGARDERE a noté une coquille dans le compte rendu. Sandi FARDEL n'est pas une dame. Il suppose que c'est une méconnaissance de la personne qui a transcrit le compte rendu.

Madame la Maire précise que l'erreur sera corrigée. Il n'y a pas d'autres remarques, Madame la Maire met le procès-verbal au vote.

Approuvé à l'unanimité

ÉDUCATION & SCOLARITE : REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ALAE

Délibération n° 01-03-2025

Madame la Maire indique que la première délibération concerne le règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE. Elle donne la parole à Carole RAKOTOARISOA qui va en parler.

Madame Carole RAKOTOARISOA explique que ce règlement intérieur est globalement le même que le règlement précédent, l'idée ayant été de mettre à jour l'aspect plutôt ALAE, en proposant à partir de septembre prochain, la possibilité de réserver les créneaux du soir. Jusqu'à présent, les enfants n'avaient pas à réserver pour pouvoir profiter de l'ALAE du soir, dorénavant, pour faciliter le passage de responsabilité entre les enseignants vers les animateurs, l'idée est de permettre cette réservation en ligne via le portail famille comme pour la cantine. Avec les mêmes conditions que pour la cantine, à savoir qu'il est possible de s'inscrire jusqu'à deux jours ouvrés avant la date concernée.

Madame la Maire demande s'il y a des questions ou des remarques. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE.

Approuvé à l'unanimité

ÉDUCATION RENOUVELLEMENT TERRITORIAL (PEDT) & **PROJET SCOLARITÉ : ÉDUCATIF**

Délibération n° 02-03-2025

Madame la Maire laisse la parole à Carole RAKOTOARISOA pour la délibération concernant la prolongation du PEDT jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame Carole RAKOTOARISOA explique que normalement la date d'échéance du Projet Éducatif Territorial était prévue cet été 2025. La CAF propose de prolonger la date d'échéance de manière à l'harmoniser avec la date d'échéance de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il s'agit donc de réaliser un avenant de 16 mois pour harmoniser ces deux dates d'échéance.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la prolongation du PEDT jusqu'au 21 décembre 2026.

Approuvé à l'unanimité

ARCHIVES COMMUNALES : CONVENTION ARCHIVISTE TOULOUSE MÉTROPOLE

Délibération n° 03-03-2025

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la troisième délibération concerne la convention archiviste Toulouse Métropole. Il s'agit de mettre à disposition un archiviste pour accompagner les communes dans la gestion de leurs archives avec une convention proposée à un forfait de 140 € TTC par demi-journée.

Elle demande s'il y a des remarques ou des questions concernant le système d'archivage ou sur la convention. Elle propose de procéder au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention archiviste de Toulouse Métropole.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Délibération n° 04-03-2025

Délibération reportée en septembre.

RESSOURCES HUMAINES : ADHÉSION AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE CDG31 AU 01/01/2026

Délibération n° 05-03-2025

Madame la Maire indique qu'il s'agit de l'adhésion au contrat de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

À partir du 1^{er} janvier 2026, la commune ne pourra plus bénéficier du contrat groupé actuel avec Colomiers en raison de la nouvelle réglementation sur la protection sociale complémentaire. Il a été choisi de retenir l'adhésion au contrat groupe du CDG31 avec Territoria-Mutuelle qui garantit des tarifs négociés et stables, sans questionnaire de santé pour les agents et une meilleure garantie pour eux. La participation de la collectivité reste la même, c'est-à-dire 7 € par agent et par mois. Pour la collectivité, il y a un coût de 30 € à chaque ouverture de compte par agent. Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable le 2 juin. Il y aura une réunion d'information pour les agents dans le courant du mois de juin et en septembre ou octobre les anciens contrats seront résiliés afin que les nouveaux contrats puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle procède au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve l'adhésion au contrat de prévoyance CDG31.

Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION MUNICIPALE : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 06-03-2025

Madame la Maire indique que la délibération n° 6 concerne la modification des commissions municipales. Le groupe « Regard Mondonvillois » a fait une proposition de modification de l'affectation des commissions municipales suite au décès de Gérard CAMPISTRON et l'arrivée de Julien DOUAY.

Il est donc proposé :

- À la commission finances : Julien DOUAY ;
- À la commission travaux et bâtiments publics : Hubert CORBEL ;
- À la commission culture et patrimoine : Emmanuelle DELMAS ;
- À la commission démocratie participative : Hubert CORBEL ;
- À la commission accessibilité : Emmanuelle DELMAS ;
- À la commission aménagement du territoire : Hubert CORBEL ;
- À la commission solidarité, action sociale et intergénérationnelle :
Emmanuelle DELMAS ;
- À la commission environnement : Emmanuelle DELMAS ;
- À la commission sports : Julien DOUAY ;
- À la commission déplacements : Hubert CORBEL ;
- À la commission sécurité : Julien DOUAY ;
- À la commission économie : Julien DOUAY ;
- À la commission enfance et petite enfance : Julien DOUAY ;
- À la commission jeunesse : Emmanuelle DELMAS ;
- À la commission d'appel d'offres : Hubert CORBEL titulaire et Julien DOUAY,
suppléant ;
- À la commission de contrôle des listes électorales : Hubert CORBEL titulaire et
Julien DOUAY, suppléant.

Madame la Maire demande s'il y a des remarques. Elle propose de procéder au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve les différentes nominations.

Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE : SDEHG – RÉNOVATION DE POINTS LUMINEUX HORS SERVICES

Délibération n° 07-03-2025

Madame la Maire indique que la délibération n° 7 concerne la rénovation de points lumineux hors service. Il s'agit d'approuver l'installation d'horloges connectées dans deux coffrets de commandes, l'un situé au bourg et l'autre dans l'ensemble sportif. Pour un total de 1 699 € avec une participation du SDEHG à hauteur de 678 €, ce qui laisse à la commune un reste à charge de 754 €.

Il n'y a pas de question. Madame la Maire procède au vote.

Oùï l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation des points lumineux hors services.

Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE : SDEHG – RENOVATION DU MAT SUPPORTANT LE POINT LUMINEUX N° 595 SUITE AUX TRAVAUX DU PROGRAMME LED++

Délibération n° 08-03-2025

Madame la Maire indique que la délibération n° 8 concerne la rénovation du mât supportant le point lumineux n° 595, qui se trouve précisément au 2, rue Porteteny, suite aux travaux du programme LED++, pour un montant total de 1 269 € avec une participation du SDEHG de 507 € et un reste à charge pour la commune de 563 €

Il n'y a pas de questions, Madame la Maire procède au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la rénovation du mât supportant le point lumineux n° 595.

Approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS ET GROUPEMENTS : GROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES PEU ÉMISSIFS

Délibération n° 09-03-2025

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit de l'achat de véhicules peu émissifs, adoption d'une convention de groupement de commandes avec l'établissement public du Capitole et des communes membres de Toulouse Métropole. Soit :

Pour Toulouse Métropole :

- La mairie de Toulouse ;
- Aigrefeuille ;
- Bruguères ;
- Castelginest ;
- Mondonville ;
- Pibrac.
- Et l'établissement public du Capitole

Ont décidé, d'un commun accord, de procéder ensemble à la relance d'une consultation pour l'achat de véhicules peu émissifs, par système d'acquisition dynamique. Elle explique que le précédent appel avait été infructueux. Il est proposé de relancer cet appel et d'approuver les termes de la convention.

Il n'y a pas de questions, Madame le Maire procède au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les termes de la convention.

Approuvé à l'unanimité

MARCHÉS ET GROUPEMENTS : VALIDATION DES ENTREPRISES, MARCHÉ TRAVAUX – PROJET BOULODROME

Délibération n° 10-03-2025

Madame la Maire indique que cette délibération est la validation des entreprises marché travaux, construction d'un boulodrome et de son club house. Suite à la commission d'appel d'offres du 2 juin 2025, trois lots ont été attribués.

Un lot a été déclaré infructueux, car aucune offre n'a été reçue.

- Pour le lot 1 VRD des terrains sportifs, à l'entreprise Carrère pour un montant de 225 338 € ;
- Pour le lot 3 gros-œuvres, fondation VRD, à la société SLB pour 27 996,89 € ;
- Pour le lot 4, le bâtiment modulaire, à l'entreprise Elgeco pour 244 391 €.

Il s'agit donc de valider le choix des entreprises retenues et d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats à intervenir.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Nadine HURY demande si le fait que le bardage ne soit pas sélectionné va impacter les autres entreprises.

Madame la Maire explique que ce qu'autorise la loi, c'est de faire un marché sans publicité ni mise en concurrence. C'est-à-dire que c'est la consultation de plusieurs devis. Les entreprises devaient répondre avant vendredi dernier, il y a quatre entreprises qui ont répondu et c'est dans les mains de l'architecte qui regarde au niveau technique, sachant qu'il faut s'assurer que la technique correspond bien à la demande. Les élus seront informés au prochain Conseil municipal du choix de l'entreprise. Ceci ne devrait pas retarder les travaux.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande s'il y aura une nouvelle commission d'appel d'offres.

Madame la Maire précise que ce n'est pas obligatoire, ce système s'appelle « marché sans publicité ni mise en concurrence ».

Il n'y a pas d'autres questions, Madame la Maire procède au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : valide le choix des entreprises.

Approuvé à l'unanimité

MARCHÉS ET GROUPEMENTS : VALIDATION DES ENTREPRISES MARCHÉ TRAVAUX – PROJET CENTRE ACTION JEUNESSE (CAJ) ET POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Délibération n° 11-03-2025

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit cette fois de la validation des entreprises marché travaux pour la construction d'un centre action jeunesse et d'un point d'information jeunesse. Toujours lors de cette commission d'appel d'offres du 2 juin, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises :

- SPI Batignolles pour le gros_œuvre, pour un montant de 74 450 € ;
- Les bâtiments modulaires à ModuleM pour 367 109 € ;
- Les bâtiments containers maritimes à Kubeko pour 43 925,42 €.

Il n'y a pas de questions, Madame la Maire propose de procéder au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : valide le choix des entreprises.

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTION ET MÉCÉNAT : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ENVOL

Délibération n° 12-03-2025

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que cette délibération concerne la subvention de fonctionnement à l'association Envol. Elle demande si parmi les élus, des personnes doivent se déporter, car impliquées dans le Conseil d'administration de l'association Envol. Ce n'est pas le cas. Elle explique que malgré l'envoi tardif des documents qui sont arrivés juste après le dernier Conseil, la ville a décidé de traiter ce dossier. Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 €.

Monsieur Gilles LAGARDERE constate que théoriquement cette association devrait être inéligible. Puisque les documents sont arrivés hors délais.

Madame la Maire indique qu'effectivement, il est demandé aux associations de faire parvenir leurs documents avant une certaine date. Mais la Ville a décidé de faire une exception pour permettre à l'association de ne pas se trouver en difficulté. Mais il y a toujours un rappel aux associations, afin qu'elles respectent les dates indiquées.

Monsieur Gilles LAGARDERE votera contre étant donné l'inéligibilité déclarée.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques, Madame la Maire procède au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la subvention de fonctionnement à l'association Envol.

Approuvé à la majorité (1 vote contre)

SUBVENTION ET MÉCÉNAT : AIDE APPRENTI MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE

Délibération n° 13-03-2025

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'une aide à un apprenti meilleur ouvrier de France. Un jeune Mondonvillois, Noah MARTIN qui est apprenti en structure aéronautique au lycée professionnel Saint-Exupéry et qui est candidat à l'édition 2025 du concours de meilleur ouvrier de France. La société des Meilleurs Ouvriers de France a demandé une participation à hauteur de 50 € pour couvrir les frais d'organisation du concours. Il est donc proposé d'accorder cette subvention à la société des Meilleurs Ouvriers de France. Madame la Maire demande s'il y a des remarques ou des questions. Elle procède au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la subvention à la société des Meilleurs Ouvriers de France.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

•Territoire engagé (nature et végétal)

Pour commencer, Madame la Maire laisse la parole à Claudine PEYRE pour Mondonville Territoire Engagé, Nature et Végétal.

Madame Claudine PEYRE explique que dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour pérenniser toutes ces actions qui ont été faites depuis deux ans et plus particulièrement la candidature de la commune pour Territoire Engagé, pour Nature. Il y a une autre labellisation qui est Engagé pour le Végétal dont la commune a également été lauréate au mois de décembre. Il s'agit d'une action qui va courir sur trois années afin de pérenniser tous les projets au niveau de la biodiversité sur la commune, pour essayer également d'harmoniser toutes les actions.

Madame PEYRE précise que le gros projet qui va faire le lien entre tout cela sera surtout la gestion différenciée des espaces communaux dont les élus ont dû entendre parler. Une typologie de chaque secteur de la commune a été dressée qui est traitée de manière différente selon les habitudes d'utilisation. Par exemple, le terrain de football va être tondu comme d'habitude, par contre, il y a des endroits comme le parc ou les sous-bois sont plus protégés et tondu moins souvent. Ça commence à se voir sur certains secteurs de la commune, mais il s'agit bien d'une action et non des espaces laissés pour compte dans le but d'économiser en tondant plus. Il s'agit de préserver la biodiversité, de préserver la faune et la flore.

Pour les territoires engagés pour la nature, il y a aussi une autre action importante, il s'agit de tout ce qui est sensibilisation auprès des jeunes publics. Beaucoup d'actions ont été focalisées sur les scolaires de l'école Caroline AIGLE, donc, petit à petit les élus pourront voir sur le chemin de la biodiversité, les panneaux qui vont être posés fin juin, et qui vont jalonner ce chemin de la biodiversité, et qui ont été élaborés par les classes de CM1 et CM2 avec l'association Ligue de la Protection des Oiseaux, qui ne s'occupe pas que des oiseaux. Ces panneaux parlent de plusieurs sujets, comme les arbres, les oiseaux, les ruisseaux, la vie du sol... il y a six panneaux, les enfants ont mené ce projet sur l'année et il va se concrétiser avec la mise en place de ces panneaux. Tout cela pour pérenniser ce projet Atlas et peut-être que viendra à terme l'inventaire faire par les associations NEO, les inventaires naturalistes sur la commune. Ils sont arrivés à leur terme également. Ils sont en train d'analyser et de rendre les résultats et de faire une typologie des secteurs de la commune à préserver. Ça sera rendu public en fin d'année, avec une réunion publique et probablement un atlas papier qui sera aussi proposé. Donc, deux labellisations qui ont été portées par le projet ABC dont la commune a été lauréate.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions. Elle pense que ça a été très bien détaillé et précis.

- Rapport social Unique (RSU)

Madame la Maire propose de reporter le Rapport Social Unique (RSU), car il a manqué des éléments, elle propose de le présenter le mois prochain.

- Point Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Madame la Maire propose un point sur la maison de santé pluridisciplinaire, ils en parlent à chaque Conseil, car elle estime qu'il est important de faire un point régulier. L'accord de servitude d'accès est en bonne voie, grâce à l'implication constructive des commerçants du centre commercial et la perspective d'un vote en assemblée générale le 26 ou le 28 juin. À ce jour, Madame la Maire ignore si tous les commerçants sont d'accord avec la proposition faite par les médecins. La commune reste toutefois dans l'attente d'une proposition de date de signature de l'acte de vente. Elle a relancé dernièrement, mais ils attendent toujours. L'élue avait proposé une signature de l'acte dès la validation par l'assemblée générale des copropriétaires, car pour elle, après, il n'y a plus d'obstacle. Si l'acte ne peut pas être signé, la municipalité reprendra directement le dossier en main, pour engager la construction d'une maison de santé et de la proposer à des professionnels de santé de Mondonville ou d'ailleurs. Elle demande aux élus de rester stoïques malgré les attaques qu'ils ont pu et peuvent encore avoir. Elle espère qu'un rectificatif sera rapidement apporté par souci de justice envers l'association des commerçants qui a été injustement attaquée.

Le service de l'urbanisme, également, Madame la Maire a vu des choses inacceptables et également les élus de ce Conseil qui ont été injustement mis en cause. Donc, elle espère que tout cela va aller dans le bon sens, et qu'ils arriveront à quelque chose, car ça fait cinq ans. Il y avait une histoire avoir, mais elle ne peut parler que de la sienne. Ça fait cinq ans que la Ville travaille pour ce projet et elle trouve que tout ce temps perdu est dommage, mais les choses vont être prises en main.

Monsieur Gilles LAGARDERE voudrait savoir où en est le permis.

Madame la Maire précise qu'il a été accordé, mais qu'il n'y a plus de promesse de vente. La signature devait avoir lieu le 14 février et le 12 les médecins ont dit qu'ils ne signaient plus. Les conditions classiques étaient notifiées : obtention du permis et obtention du prêt.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite poser une question qui lui a été posée par l'extérieur, c'est-à-dire que court le bruit, ou la rumeur, que la mairie serait prête à financer un parking pour la maison de santé, parking à la charge de la commune, pour un montant de 100 à 150 000 €.

Madame la Maire s'étonne qu'il y ait même le prix ! Les élus savent très bien que la commune a fait un « cadeau » sur le prix de vente du terrain à 60 000 € alors que l'estimation était bien supérieure, elle ne va pas faire de parking. Légalement, la commune ne peut pas dépenser de l'argent public pour un projet privé, même si, avoir une maison de santé représente un intérêt général. Donc, c'est une rumeur. L'élue fait remarquer que souvent les rumeurs sont très étayées avec des prix, des dates et presque des plans.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande si le terrain choisi par les médecins correspond à l'emplacement du bassin de rétention.

Madame la Maire rectifie, il est à côté et ne bouge pas, il va même être agrandi. Elle rappelle qu'un bassin de rétention, on ne peut pas y toucher, il n'est pas possible de construire dessus.

Il n'y a pas d'autres questions, Madame la Maire va laisser la parole à Jérôme FOUILLOY pour le point suivant.

•Point travaux Eau de Toulouse : route de Montaigut

Monsieur Jérôme FOUILLOY explique que le 16 juin prochain, vont commencer des travaux sur la route de Montaigut jusqu'à approximativement fin août. Il y aura un alternat mis en place pour la circulation sur cette route, soit des feux automatiques, soit des feux manuels avec des personnes.

Et au sein de la commune, entre le 8 et le 18 juillet, il y aura des travaux sur le rond-point du Taillantier de nuit, donc, certaines sorties et entrées du rond-point seront fermées à la circulation et il y aura nécessité de prendre une déviation pour éviter l'entrée et sortie route de Daux qui sera totalement fermée sur cette période la nuit. En journée, il y aura des barrières de protection, mais le rond-point sera ouvert normalement. Toutes les informations sont sur le site de la mairie, sur la page « travaux dédiés ».

Madame la Maire ajoute que ce sont des travaux indispensables puisque cette partie de Mondonville n'est pas alimentée par « Eau de Toulouse Métropole ». Ceux qui habitent le secteur ont parfois des baisses de pression, car c'est lié au fait qu'il y a eu beaucoup de constructions et que les canalisations n'étaient pas adaptées. Tout cela sera réglé et surtout, cela va alimenter le château d'eau qui est à côté des services techniques en eau de Toulouse Métropole. Ce qui signifie que Mondonville sera relié complètement avec Eau de Toulouse Métropole et sera indépendant au niveau de l'eau. Ce qui est assez important de nos jours.

Dès qu'il y a des travaux, ça impacte le quotidien des gens qui ne sont pas contents, mais « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ».

Il n'y a pas de question.

•Courrier des maires pour le maintien du RER TSE Auch

Madame la Maire précise que 23 maires de l'Ouest toulousain, qui, en collaboration avec l'association « Rallumons l'Étoile » qui ont décidé d'écrire un courrier à Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie, et à Jean-Michel LATTES Président de TISSEO Collectivité et le Président de SNCF Réseau, avec une demande principale, à savoir l'extension des horaires des TER sur la ligne Auch – Toulouse pour mieux répondre aux besoins des usagers et assurer des correspondances avec les TGV. Augmentation du nombre d'arrêts dans les gares locales, notamment à Mérenvielle pour améliorer l'accessibilité. La tarification intégrée bus-train, y compris pour les trajets ponctuels afin de favoriser l'intermodalité et de réduire l'usage de la voiture individuelle. Ceux qui prennent le train à Pibrac qui est la commune la plus proche de Mondonville savent que l'on paye plus cher si on prend le train à Pibrac, que si on le prend à Colomiers. Et donc, les maires ont demandé à ce que ça soit le même tarif pour inciter les gens à prendre le train pour aller à Toulouse.

Le courrier partira très prochainement. Les élus ont déjà reçu une copie de ce courrier.

Monsieur Hubert CORBEL demande si les 23 maires signataires sont 23 maires de Toulouse Métropole ou 23 maires qui se trouvent sur la ligne.

Madame la Maire note que Mondonville n'est pas sur la ligne. Elle explique qu'il y a le Maire de Cadours, il y a les communautés de communes du Grand Ouest Toulousain, la communauté de communes la Gascogne Toulousaine, les Hauts Tolosans, le Maire de Cadours, Colomiers, Daux, Fontenilles, L'Isle-Jourdain, Lasserre-Pradère, Le Castéra, Léguvin, Lévigacq, Milhas, Montraigut-sur-Save, Mondonville, Mérenvielle, Mondonville, Pibrac, Brax, la Salvetat-Saint-Gilles, Sainte-Livrade, Saint-Paul-sur-Save et Tournefeuille. Ce sont tous ceux qui sont susceptibles de prendre le train.

Monsieur Hubert CORBEL est surpris, considérant qu'ils sont dans Toulouse Métropole, ne pas voir Toulouse Métropole engagé dans cette démarche, d'autant que tous les embouteillages qui arrivent sur Toulouse sont principalement dus à la zone ouest et vont perturber fortement pas uniquement les villes concernées. Il pense que Toulouse Métropole est concernée. Pourquoi Toulouse Métropole, ne s'engage-t-il pas dans cette démarche ?

Madame la Maire explique que ce n'est pas dans ses compétences. La SNCF n'est pas une compétence de Toulouse Métropole. Il s'agit d'une demande des mairies dont les habitants sont susceptibles de prendre le train. Or, il y en a très peu de Toulouse Métropole, il y aura : Pibrac, Brax, Colomiers, Mondonville et Tournefeuille. Les autres communes de Toulouse Métropole ne sont pas concernées.

Monsieur Hubert CORBEL est mitigé, il considère qu'un maintien de cette ligne à partir du moment où elle est maintenue avec des fréquences régulières, perturbera moins Toulouse Métropole. C'est en cela que Monsieur CORBEL ne comprend pas trop bien les compétences de Toulouse Métropole, même si, effectivement, ce n'est pas dans leurs compétences, ils devraient réagir par rapport à cela, pour fluidifier l'arrivée des gens qui sont à l'extérieur. Il pose cette question, car il a une autre question liée au courrier envoyé par Madame la Maire, concernant Toulouse Métropole et les « attributions » des majorités qui se créent au niveau de Toulouse Métropole.

Madame la Maire s'assure que Monsieur CORBEL parle bien des attributions de Conseillers métropolitains. Ce sujet fera l'objet d'une délibération le mois prochain.

Monsieur Hubert CORBEL le répète, il est surpris que Toulouse Métropole ne s'engage pas. Il est d'accord, ça ne les concerne pas directement, mais indirectement, ils doivent être concernés, car les flux qui arrivent sont considérables. Il n'y aura pas cette régularité. D'autant que dans ce coin de Toulouse, il y a eu énormément de constructions de maisons individuelles. Ce qui veut dire que soit, les gens prendront le train, soit, ils prendront la voiture. Et s'ils prennent la voiture, ça aura des conséquences dans toute la métropole. Monsieur CORBEL n'arrive vraiment pas à comprendre que Toulouse Métropole ne s'engage pas.

Monsieur Jérôme FOUILLOY ajoute que les réflexions sur les mobilités dans la zone sont dans le périmètre de TISSEO et non de Toulouse Métropole. Et TISSEO, aujourd'hui, c'est un périmètre de plus de 110 communes. Donc, beaucoup plus large que les communes de la Métropole. La réflexion de mobilité doit se porter sur cet échelon.

Madame la Maire rappelle que la politique actuelle de la Métropole est plutôt en termes de transports, la ligne C du métro. Elle invite Monsieur CORBEL à rejoindre l'association « Rallumons l'Étoile » qui réunit beaucoup de villes de la Métropole. Là, il est question de l'axe Auch-Toulouse, qui concerne Mondonville, mais il y a aussi Albi-Toulouse, Montauban, etc.

Monsieur Jérôme FOUILLOY complète, il a transmis par mail une présentation de la réunion publique qu'il y a eu sur cette ligne Toulouse-Auch, puisqu'il y a une rumeur selon laquelle elle est menacée à moyen, long terme. Car il y a un sous-investissement chronique de la part de l'État, pour cette ligne-là. Depuis des dizaines d'années, la Région met de l'argent sur la table, sauf qu'à un moment la Région en a un peu marre de mettre de l'argent sur la table et en parallèle d'avoir des subventions d'État qui sont supprimées à hauteur de millions d'euros. Donc, la Région a lancé un ultimatum à l'État, pour dire « Il faudrait que vous régénériez le réseau qui aujourd'hui, s'use plus vite que ce qu'il devrait avec les nouvelles rames qui circulent dessus.

Madame la Maire n'a pas d'autres informations à communiquer. Elle s'enquiert d'éventuelles prises de parole. Il n'y a pas d'autres interventions. Elle donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal où ils pourront notamment débattre de la représentativité des petites communes de la Métropole, et ça sera le 8 juillet 2025, pour un petit Conseil.

Madame la Maire déclare la fin du Conseil

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 22

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Marc BEUGNIES

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marc Beugnies.